



Ville de
Rixheim
(Haut-Rhin)

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 59 59

Fax : 03 89 44 47 07

COMPTE-RENDU

Conseil de quartier Romains

Trèfle – Lundi 23 mai à 20H

Élus présents :

- M. le Maire de la Ville de Rixheim, Olivier BECHT ;
- M. Richard PISZEWSKI, Conseiller municipal délégué à la voirie et aux travaux publics ;
- M. Michel POCHON, Conseiller municipal délégué aux animations de la ville et des quartiers.

Assistaient en outre à la séance :

- M. Arnaud BAÏLEN, Directeur de cabinet.

Nombre de participants :

Environ 40 personnes présentes.

Ordre du jour :

1. Evolution de la démographie médicale ;
2. Révision du PLU ;
3. Résultats de l'enquête « Rixheim dans 20 ans » ;
4. Chiffres de la délinquance.

Début de la séance : 20h

M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Il passe ensuite à la liquidation de l'ordre du jour.

1. Evolution de la démographie médicale

M. le Maire informe l'assistance que la collectivité avait réalisé une étude il y a de cela 5 à 6 ans et constaté que sur les 12 médecins généralistes qui exerçaient à Rixheim, 2/3 prendraient leur retraite à l'horizon de 6 ans et quasiment tous en même temps.

Le quartier des Romains est peut-être celui qui se porte le mieux, le Dr FEISSEL est toujours présent et continue d'exercer.

Le remplacement semblait difficile car la majeure partie des cabinets étaient unipersonnels et que les jeunes médecins préfèrent pouvoir s'installer à plusieurs pour une mise en commun des moyens et un partage de la charge de travail.

M. le Maire informe l'assistance que la collectivité avait réalisé une étude sur la démographie médicale il y a de cela 5 ans et constaté que sur les 12 médecins généralistes qui exerçaient à Rixheim, 2/3 prendraient leur retraite à l'horizon de 6 ans et quasiment tous en même temps.

Des mesures ont été mises en place pour faciliter le remplacement. Globalement, cela se passe bien car sur le principal cabinet médical de la Ville, celui des docteurs SPRINGINSFELD, HOURT et PAINVILLE, 2 médecins ont été remplacés. Le Dr CARENZO a été remplacé quant à lui par deux médecins.

Le Dr WURTZ qui a cessé son activité l'année dernière sera également remplacé par le Dr FOTOPOULOU qui prendra vraisemblablement un associé.

Dans les autres quartiers, la municipalité travaille également au renouvellement des médecins et cela s'annonce plutôt bien.

M. le Maire annoncera la semaine prochaine au CM une mesure visant à aider les médecins à s'installer au sein de la collectivité, notamment lorsqu'il y a des travaux à effectuer dans leurs cabinets, plus particulièrement les travaux d'accessibilité.

Des renseignements sont également donnés concernant la création d'un pôle médical à Île-Napoléon. C'est un projet privé que la collectivité soutiendra peut-être.

La question principale sera celle de la gestion de la prise en charge de la génération baby-boom. La construction massive d'EHPAD serait inappropriée. C'est la piste de l'hospitalisation à domicile qui doit être privilégiée. Pour ce faire, il est nécessaire qu'il y ait suffisamment de médecins libéraux pour assurer un suivi qualitatif des patients.

2. Révision du PLU

M. le Maire évoque la procédure de révision du PLU. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des lois dites Grenelle. La rédaction a débuté et la phase de concertation va débiter.

La révision devrait être achevée fin 2016 début 2017.

Les espaces verts et naturels seront protégés, un travail est mené en parallèle sur l'aérodrome afin d'en faire une zone économique. Ce PLU n'est pas un bouleversement, il conforte les orientations déjà prises.

Une participante demande ce qu'il en est des maisons pour seniors. Elle considère que l'EHPAD ou le maintien à domicile ne sont pas toujours des situations simples. M. le Maire rappelle que la filière du maintien à domicile n'en est qu'à son balbutiement. Tout ou presque reste à créer.

Il y a toujours le projet d'installer une résidence pour seniors dans le quartier des Romains.

La piste du Rinderacker a été abordée mais demeure trop onéreuse pour un aménageur (15-18K€ l'are). En matière de foncier, la Ville possède un terrain en face de la pharmacie du Mortier, de l'autre côté du parking de la Sundgauvia où se trouvent aujourd'hui les AMAP.

Des projets de petits commerces (boulangerie...) autour pourraient être envisagés d'autant que la Sundgauvia a été relogée au Cercle, ce qui permettra de disposer de l'espace et de la place pour envisager un réaménagement à 4-5 ans.

Cela avait été évoqué par le groupe de travail du CQ Romains lors du dernier mandat mais il n'y avait alors pas de levier d'action en termes de foncier. C'est désormais le cas avec le terrain évoqué plus haut. La Ville ferait don du terrain et en contrepartie, un bailleur social créerait une résidence pour personnes âgées.

Un participant revient sur les résultats de l'enquête : les 81 % de personnes souhaitant que leurs enfants et petits-enfants restent à Rixheim ont-ils pensé à leur emploi à proximité de Rixheim ?

M. le Maire répond que le sondage est une projection et que la question était essentiellement de savoir si les personnes souhaitent que leurs enfants restent chez eux ou à proximité. C'est la proximité qui a été retenue.

Sur l'emploi, M. le Maire précise que dans d'autres pays proches tels que la Suisse et l'Allemagne, il y a moins de problématiques en termes d'emploi. M. le Maire ne désespère pas qu'il y ait une prise de conscience nationale et que l'on préfère enfin des Français au travail plutôt que des chômeurs.

Des choix difficiles seront à faire pour changer de modèle.

3. Résultats de l'enquête « Rixheim dans 20 ans »

M. le Maire donne les résultats de l'enquête Rixheim dans 20 ans. Le taux de retour est légèrement inférieur à 10 %. Plus de 500 foyers ont répondu faisant régulièrement part de commentaires intéressants.

93 % veulent que Rixheim reste une ville à taille humaine avec un cadre à la campagne. M. le Maire souligne que c'est une quasi-unanimité.

Les collines sont des espaces naturels à préserver absolument, leur urbanisation n'est pas souhaitée.

La tranquillité est la principale priorité, suivie du cadre de vie puis la sécurité et les pharmacies et médecins.

Viennent ensuite les commerces, la Mairie, le réseau de transport en commun, la proximité d'un aéroport européen, la Poste et enfin la proximité d'une gare TGV.

En somme, cadre de vie, tranquillité et mobilité sont des préoccupations majeures.

Dans la décennie à venir, les commerces de proximité sont plébiscités suivis de la livraison à domicile et des grandes surfaces. Les hyper-surfaces ne rallient qu'1 % des votes.

La majeure partie des sondés souhaitent pouvoir terminer leur vie à Rixheim dans leur logement actuel. Viennent ensuite la possibilité des soins à domicile ou l'appartement au sein d'une résidence pour seniors avec possibilité de services de soin puis en dernier, l'EHPAD.

Dans 20 ans, le mode pratique de transport serait la voiture, suivie du bus, puis le tram-train et la voiture-taxi automatique en 4^e position. M. le Maire souligne que les premières voitures sans pilote sont en phase de test à l'heure actuelle. Dans moins de 5 ans aujourd'hui, la voiture sans conducteur sera commercialisée.

M. le Maire précise que la Ville devra être adaptée aux modes de transport de demain.

L'avenir du logement est essentiellement la maison individuelle, puis l'appartement et une mixité maison immeubles.

Pour la question architecturale, 65 % des personnes souhaitent que l'avenir soit une adaptation progressive aux styles architecturaux nouveaux se mêlant à l'ancien.

81 % souhaitent que leurs enfants et petits-enfants puissent avoir un logement à Rixheim. Les autres ne sont pas opposés à ce que leurs enfants habitent chez eux, quitte à agrandir le logement familial.

89 % des sondés aimeraient être propriétaires, 81 % souhaitent rester à Rixheim, 4 % aimeraient rester dans le Haut-Rhin, 8 % mobiles sur la région et 7 % dans le reste du monde.

L'avenir de Rixheim est envisagé par 71 % comme conservant les compétences de proximité au sein d'une intercommunalité. 2 % envisagent un transfert de compétence vers une CU ou métropole. 6 % sont favorables à une commune nouvelle avec Riedisheim, 20 % à une commune nouvelle au niveau du canton.

S'ensuit une question sur la responsabilité e cas d'utilisation d'une voiture sans conducteur.

Un participant demande si la construction de nouveaux logements est en hausse ou en perte de vitesse.

M. le Maire explique que si l'on intègre le Rinderacker la construction est plutôt dynamique. Si l'on ne le prend pas en compte, il s'agit plutôt d'une stagnation. Le Rinderacker a apporté environ 1000 habitants supplémentaires.

La question de la réflexion autour de Rixheim dans 20 ans prend son sens notamment en raison de l'allongement de l'espérance de vie et du turnover moins important en termes de propriété des maisons. Il conviendra donc de s'interroger sur la possibilité de renouveler la collectivité, pour préparer le renouvellement des générations et la stabilité des ressources, notamment fiscales de la collectivité.

Une piste pourrait être la création d'un éco-quartier se trouvant au niveau des friches RFF proche de la Rotonde. Ledit quartier se trouve en partie sur les bans de Rixheim, Illzach et Riedisheim. Cela permettrait d'attirer des habitants, de densifier la population sans toucher aux collines et forêts.

Il en va de même au niveau des zones déjà urbanisées, où la question de la densification est également très importante et sera développée.

4. Chiffres de la délinquance

Les atteintes aux biens entre 2014 et 2015 243 ont baissé à 195, les atteintes volontaires à l'intégrité physique de 69 à 48, la totalité des faits constatés est passée de 336 à 289 et les interpellations pour trafic de stupéfiants sont passées de 17 à 43.

De façon globale, la délinquance a baissé de 18 %. Les cambriolages sont passés de 54 à 52. C'est une baisse très légère mais qui bat en brèche le ressenti selon lequel les cambriolages augmentent.

Ces chiffres peuvent être dus à la mise en place d'un renforcement du réseau de vidéoprotection, qui s'avère être efficace. M. le Maire en profite pour saluer le travail de la Gendarmerie et de la Police Municipale.

M. le Maire passe ensuite la parole à M. Michel POCHON pour la présentation des travaux de la rue des Fleurs.

5. Questions et réponses

Une personne demande ce qu'il en est des rumeurs d'implantation d'un centre équestre important.

M. le Maire répond que la propriétaire du centre équestre actuel a un projet, en coopération avec des investisseurs suisses. Il y aurait un projet de plusieurs centaines de millions d'euros à mettre en place avec à la clé la construction d'un hôtel qui créerait près de 300 emplois.

M. le Maire et la municipalité n'y sont pas opposés, la possibilité a été intégrée au PLU mais il n'y a pour l'instant pas de projet concret et définitif avec un échéancier.

Un riverain demande quelle est la nature des travaux base Legay. M. le Maire informe que le terrain est réquisitionné depuis deux ans par le Préfet pour y accueillir les grands passages.

Pour éviter les arrivées et implantations sauvages, il convient de prendre des décisions, quelquefois difficiles.

Accessoirement cette décision permet de lever le périmètre de captage des eaux, pour lancer une activité économique au niveau de l'aérodrome.

Ensuite, il était question de préserver l'aérodrome et ses environs, d'où la construction de murets avec barriérage pour éviter la porosité avec l'aérodrome.

Puis des toilettes seront aménagées afin d'éviter les problématiques d'insalubrité notamment en forêt et sur les chemins ruraux.

Enfin, il faut que la sécurité y soit assurée, il y aura donc une aide au niveau de la vidéoprotection. La ville passera de 21 à près de 80 caméras sur tout Rixheim y compris sur l'aérodrome.

De plus, cela permet en cas d'installation hors de l'aire prévue d'expulser les gens du voyage de façon par les forces de l'ordre.

Un riverain rappelle que la circulation au sein du quartier Chopin/Berlioz est compliquée en raison des verbalisations qui ont eu lieu pour faire respecter le stationnement sur les trottoirs.

M. le Maire rappelle que les trottoirs ne sont pas conçus pour le stationnement des véhicules, mais pour la sécurité des piétons.

Indirectement le ralentissement de la circulation permet une meilleure sécurité des piétons. M. le Maire énumère les différentes possibilités en termes de circulation et de réglementation de la vitesse en zone urbaine.

M. le Maire rappelle que de façon globale, la municipalité applique la réglementation souhaitée par les riverains (zone 30, 20 ou normale...). Toutefois, il y a un obstacle qui est le changement d'avis des riverains.

Une riveraine considère que tout le quartier Boulogne/rue des Sangliers doit être revu, y compris la circulation. M. le Maire propose de créer un groupe de travail pour y travailler et invite les volontaires à se manifester auprès de M. Michel Pochon.

Un riverain signale un motard roulant régulièrement à vive allure sans casque, chemin de Bantzenheim. Il ferait fait la course avec une voiture.

M. le Maire rappelle que des instructions ont été données à la PM pour ne pas poursuivre mais relever les plaques et de prendre des photos au moyen des caméras.

Cela sera rappelé à la Police Municipale.

Un habitant souhaite signaler un problème de sécurité Allée du Chemin Vert, au niveau du passage qui mène de la rue d'Ottmarsheim à la Passerelle. Des mères avec leurs poussettes ne peuvent pas emprunter l'îlot central en raison de bacs à fleurs. Il semblerait que la situation soit accidentogène.

M. le Maire considère que la seule solution réelle est un reprofilage complet de la voirie. Des solutions alternatives sont proposées et seront mises en œuvre.

Une personne signale un problème de sécurité des enfants au niveau du lieu de culte du 12 rue de l'Île-Napoléon. Apparemment ils se mettent en équilibre sur le mur.

La même personne signale que des personnes stationnent devant chez elle de façon anarchique sur la voie publique, tant et si bien que sa famille ne peut venir leur rendre visite.

En outre, elle signale également le comportement des fidèles du lieu de culte qui est selon elle inapproprié.

M. le Maire rappelle que la réglementation en matière de stationnement est la même pour tous, qu'il s'agisse de se rendre dans un lieu de culte ou bien chez soi.

Ensuite, concernant les pratiques au sein du lieu de culte et l'attitude des personnes, il est possible d'attirer l'attention des responsables sur le comportement des fidèles car les règles sont les mêmes pour tous.

Une personne regrette qu'il n'y ait pas assez de verbalisation. M. le Maire répond qu'autrefois on voyait les papiers sur les pare-brise mais que désormais les verbalisations sont électroniques et qu'elles ne sont plus visibles.

Une participante demande qui se trouve derrière les caméras. M. le Maire répond qu'il y a un CSU (Centre de supervision urbain) au sein duquel se trouve un agent agréé mais non en permanence.

Un participant demande un débat sur le compteur Linky. M. le Maire répond qu'il n'a pas l'intention d'organiser un débat sur cette thématique pour la bonne et simple raison qu'il n'est pas décisionnaire contrairement à ce qui est indûment affirmé sur internet.

Il précise que ledit compteur a fait l'objet d'une étude de l'AFSSAPS, du Ministère mais aussi du Conseil d'Etat. M. le Maire considère donc qu'il est improbable qu'il y ait un complot international diligenté par EDF avec la complicité de toutes ces instances qui se seraient liguées pour cacher les éventuels effets nocifs du compteur Linky.

La question des ondes est abordée, mais le compteur Linky ne présente pas plus de dangers que les téléphones cellulaires, le Wi-Fi, la TV, la radio...

Enfin, M. le Maire conclut qu'il n'a en tout état de cause aucune capacité de décision en la matière. Il est prêt à organiser des débats sur toutes les questions de la vie de la Ville pour peu que la municipalité ait la capacité de trancher. Un débat sur une question pour laquelle la ville n'a pas de pouvoir n'a pas de sens ni de dimension concrète.

Un riverain demande combien de temps les vidéos des caméras sont enregistrées. M. le Maire répond qu'elles le sont pendant 14 jours. Il est ensuite demandé qui peut extraire des vidéos. M. le Maire répond que seuls les policiers municipaux habilités le peuvent, exclusivement sur réquisition du procureur et à la demande d'un OPJ.

La demande suivante concerne le calendrier du déploiement de la fibre : tous les opérateurs pourront proposer de la fibre d'ici la fin du mois de septembre.

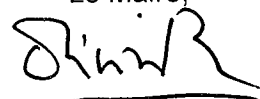
Un participant demande quelle serait la meilleure démarche pour la création d'une aire de jeux proche de la Passerelle. M. le Maire rappelle que le sujet a été évoqué en municipalité.

Des études seront lancées afin de faire de belles aires pour chacun des quartiers de la Ville. Il a été demandé aux adjoints à l'environnement et à l'urbanisme de proposer des projets sur des terrains. M. le Maire confirme que la demande est de plus en plus forte et qu'il faudra trouver un endroit convenable pour l'ensemble des quartiers.

Fin de la séance à 21H50

Fait à Rixheim, le 31 mai 2016

Le Maire,



Olivier BECHT